

Article 5 : Arrivée et départ

Les parents ou responsables doivent accompagner et récupérer leur enfant dans l'enceinte de la Halle des Sports. Chaque arrivée et chaque départ devront être signalés aux encadrants.

Aucun enfant ne pourra quitter les lieux d'accueil sans un parent ou une personne responsable.

Exception : les enfants dont l'autorisation aura été notée sur la fiche d'inscription pourront quitter seuls les lieux de l'accueil

Article 6 : Tenue vestimentaire

Une tenue sportive est exigée.

Le LCBO Athlétisme se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

Article 7 : Assurance

Les enfants ayant une licence FFA sont automatiquement assurés sur la pratique de l'athlétisme. L'assurance de l'association LCBO assurera les enfants pendant les trajets et les autres activités.

Il est obligatoire de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels que les enfants pourraient occasionner lors des activités proposées.

Article 8 : Santé, situation d'urgence

En cas de maladie contagieuse ou de maladie grave pouvant compromettre la santé des autres enfants ou du personnel encadrant, l'enfant ne sera pas admis.

Le personnel n'est pas autorisé à distribuer des médicaments par voie orale sans ordonnance médicale.

La signature d'un PAI permettra la prise en charge d'un enfant sous traitement.

En cas d'urgence médicale, le LCBO Athlétisme fera appel aux services d'urgences les plus adaptés. Les parents seront prévenus dans les plus brefs délais.

Article 9 : Discipline

Le stage orientation athlétisme est un service que le LCBO Athlétisme propose aux familles. Les enfants fréquentant ces accueils doivent respecter les règles élémentaires de savoir-vivre en communauté et en particulier :

- ne pas dégrader le matériel et les locaux
- respecter les autres enfants, le personnel et se conformer à ses institutions
- respecter les règles de vie

En cas de manquement caractérisé d'un enfant aux règles précitées, une rencontre aura lieu avec les parents et suivant la gravité, les responsables du LCBO Athlétisme pourront prendre une décision allant de l'avertissement à l'exclusion.

Article 10 : Modalités d'inscriptions

- Fournir la fiche d'inscription remplie et signée
- Fournir le règlement signé
- Fournir la fiche sanitaire remplie
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du kayak
- Fournir les photocopies des vaccins à jour
- Fournir le brevet de natation de 25 mètres (obligatoire pour la pratique du kayak)
- Verser 30€ avant le stage et 30€ au début du stage

L'inscription est prise en compte lorsque tous les papiers ont été donnés.

Article 11 : Tarif

Le tarif du stage est de 60€ pour la semaine

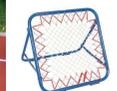
Signature (précédé de la mention manuscrite "lu et approuvé")



du 10 au 14 avril 2017

STAGE DE PRINTEMPS

Athlétisme et activités ludiques



Horaires: 9h à 17h

Tarif : 60 euros

Réservé aux licenciés du LCBO athlétisme

Inscription avant le samedi 1^{er} avril 2017

Informations au 06-45-62-18-67 ou thibaud.schwartzmann@orange.fr

